

Cabinet SPIEGEL – BLETRY - MARTIN
 14 B rue du Chapeau Rouge
 BP 12681
 21026 DIJON CEDEX
 Tél : 0380501333 Fax : 0380508890
 cabinet.srbm@abeille-assurances.com
 www.orias.fr

SODEFI
 BP 90005
 39001 LONS LE SAUNIER

Dijon, le 6 décembre 2023

Veillez trouver ci-dessous votre certificat d'assurance (Art. R211-21-2 du Code).

Détachez le certificat suivant les pointillés et apposez-le de manière visible sur votre véhicule en utilisant la pochette transparente.

ATTENTION : un certificat périmé vous expose à une forte amende.

De plus, afin d'éviter une utilisation frauduleuse de votre carte verte, nous vous remercions de bien vouloir prendre les précautions suivantes :

- Ne laissez jamais la carte verte dans la boîte à gants (vol, vente, destruction du véhicule).
- Restituez votre carte verte à votre assureur en cas de suspension ou de résiliation du contrat concerné.

Imprimerie SIPAP – Pôte République – 2 rue des Transporteurs – BP 91077 – 86061 POITIERS Cedex 9

1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD 1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE	2. EMISSION AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS	9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou utilisateur du véhicule) SODEFI BP 90005 39001 LONS LE SAUNIER																		
3. VALABLE <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="3">DU</th> <th colspan="3">AU</th> </tr> <tr> <td>Jour</td><td>Mois</td><td>Année</td> <td>Jour</td><td>Mois</td><td>Année</td> </tr> <tr> <td>01</td><td>01</td><td>24</td> <td>31</td><td>12</td><td>24</td> </tr> </table> (Ces deux dates comprises)	DU			AU			Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année	01	01	24	31	12	24	4. Code pays / Code assureur / Numéro <p style="font-size: 1.2em; text-align: center;">F 181 / 76369439</p>	10. Cette carte a été délivrée par : Cabinet SPIEGEL – BLETRY - MARTIN 14 B rue du Chapeau Rouge BP 12681 21026 DIJON CEDEX Tél : 0380501333 Fax : 0380508890 www.orias.fr
DU			AU																	
Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année															
01	01	24	31	12	24															
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur <p style="font-size: 1.2em; text-align: center;">GG-660-VS</p>	6. Catégorie du véhicule <p style="font-size: 1.2em; text-align: center;">CARADO</p> <p style="font-size: 1.2em; text-align: center;">A 464</p>	11. Signature de l'assureur <p style="text-align: center;">POUR LA SOCIETE</p>																		

ABEILLE **ABEILLE Assurances**
Entreprise régie par le code des assurances
 13 rue du Moulin Bailly 92270 Bois-Colombes

Pour joindre ABEILLE Assistance (si la garantie est acquise) :
 Depuis la France : **0825 80 48 48** (France métropolitaine uniquement : 0,15 € TTC/mn hors coût opérateur) ou **01 41 32 21 56** Depuis l'étranger : **33 1 41 32 21 56**

8. VALIDITE TERRITORIALE

Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org).
 Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a fait trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance.

Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso

A	B	BG	CY ⁽¹⁾	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT
LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	AZ ⁽²⁾	BIH	BY	IR	MA	MD
MK	MNE	RUS	SRB ⁽³⁾	TN	TR	UA	UK											

- (1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.
 (2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan.
 (3) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie

(Reproduction interdite)

*** CATEGORIES DE VEHICULES - CODE :**

- A AUTOMOBILE
- B MOTOCYCLE
- C CAMION OU TRACTEUR
- D CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE
- E AUTOBUS OU AUTOCAR
- F REMORQUE
- G AUTRES

Détachez le certificat suivant les pointillés et apposez-le de manière visible sur votre véhicule en utilisant la pochette transparente.

Attention : un certificat périmé vous expose à une forte amende.

Si véhicule de catégorie C ou G : extension aux matériels agricoles remorqués et remorques agricoles, non immatriculés

CIRCULATION INTERNATIONALE :

La carte internationale d'assurance automobile (carte «verte») atteste que vous êtes assuré pour les accidents causés aux tiers dans tous les pays qu'elle énumère (voir liste au dos).

CIRCULATION EN FRANCE :

Même si vous ne vous rendez pas à l'étranger, conservez cette carte verte. Elle sert également d'attestation d'assurance en France (article R.211-17 du Code des Assurances).